



Vous trouverez dans votre nouveau catalogue

- **Les avantages régionaux**
- **Lettre aux parents**
- **Stages en externat**
- **A.L.S.H.**
- **Destinations séjours jeunes**
- **Documents d'inscription**



Renseignements

Marlène PERON
04.91.16.40.44.

caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr
www.provence-corse.caes.cnrs.fr

Chers Parents,

Même si l'hiver est encore bien présent, il est déjà temps de penser aux beaux jours à venir !

Le nouveau catalogue Printemps – Été 2026, édité par votre région, est désormais disponible. Vous y trouverez un large choix d'activités et de destinations adaptées à tous les âges, pour permettre à vos enfants de vivre des vacances inoubliables, entre découvertes, nature et moments partagés.

Vous y retrouverez :

- Nos partenariats pour vos vacances et loisirs.
- Les stages proposés à chaque période de vacances scolaires.
- Les accueils de loisirs (ALSH).
- Une sélection de séjours issus des catalogues (qui restent ouverts) de nos organismes partenaires : *Mondial Junior, Vacances Pour Tous, R.E.V.E., U.C.P.A., TELLIGO*, sans oublier les séjours linguistiques avec *ECI* et *Go and Live*.



Important : les séjours pré-réservés auprès d'organismes *non partenaires* ne pourront pas bénéficier de subventions de la région Provence et Corse.

Aucune dérogation ne sera accordée.

Le CAES poursuit son engagement : il soutient toujours les stages BAFA pour les adolescents dès 16 ans, ainsi que les formations BAFD.

Informations tarifaires concernant les séjours jeunes :

- Les prix affichés sont ceux éligibles au tarif dégressif (de 22 % à 80 %).
- Pour les jeunes de 18 à 25 ans, l'aide est calculée selon la courbe famille (taux entre 13 % et 70 %).
- Le plafond journalier (incluant séjour + transport + assurance annulation) est fixé à 110 €, quelque soit le type de séjour.
- Au-delà de 200 € par jour, aucune subvention ne pourra être accordée par le CAES du CNRS.
- Des frais de dossier de 8 €, non subventionnés, sont également à prévoir.

Pense-bête : Pour tout séjour à l'étranger, pensez à l'Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

RAPPEL de la procédure d'inscription des séjours jeunes : vous devez effectuer une pré-réservation auprès de l'organisme choisi puis vous avez 48 heures :

Pour le calcul du Tarif Dégressif, télécharger votre dossier sur le site du CAES National : avis d'imposition 2025 sur revenus 2024, 1 bulletin de salaire le plus récent, livret de famille (sauf si déjà transmis).

Pour le suivi du dossier, transmettre à la secrétaire de région, qui se chargera de confirmer l'inscription auprès de l'organisme : une fiche familiale et la demande de réservation séjour jeune (doc en page 31 du catalogue).

Vos Avantages CAES Régionaux

Les Vacances

Séjours aux Orres avec



Agence immobilière basée sur la station de ski des Orres (hautes-alpes), qui propose 450 logements en résidences 2 étoiles mais également une résidence de Tourisme 3 et 4 étoiles avec piscine, sauna et hammam.

Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais et en chèques vacances

Remise de 12 % sur les tarifs publics en réservant directement sur le site www.logevac.com, rubrique « espace CsE » login : **logevac** / Mot de passe : **CSE2026** pour automne/hiver 2026

Soit rechargement en ligne sur www.partenaire.lesorres.com

Avec le code adhérent : **OR21CPC200**

Soit réduction de tarifs en caisse sur présentation de la carte de membre CAES.

Ski aux Orres avec



LES ORRES

[Remontées Mécaniques](#)



60 résidences en France dont 1 en Guadeloupe.

Frais de dossier offerts / Annulation gratuite jusqu'à 16h le jour de l'arrivée.

-20 % toute l'année dès la 1ère nuit (La remise s'applique sur le Tarif Flexible (prix barré sur le site) annulation gratuite. Non cumulable sur le prix remis—Non-remboursable, sur les forfaits et sur toute autre promotion en cours)

Comment réserver ?

– **Renseignements et Réservation** sur <https://www.zenitude-hotel-residences.com/> Saisissez votre destination, vos dates et cliquez sur « Je réserve mon séjour », indiquez votre code partenaire **241540**.

Sur le site de Choice, cliquez sur « Meilleure offre disponible » puis dans la case « Tarif spécial » saisissez votre code partenaire **241540**.

Règlement sur place le jour de l'arrivée

Néméa : Avec plus de 18 résidences idéalement situées dans les centres-villes et à proximité des quartiers d'affaires, Nemea Appart'Hotel offre un parfait équilibre entre confort, adaptabilité et convivialité.

Réservations par tél au 05 57 26 00 30 ou <https://www.nemea-appart-hotel.com/> avec votre code partenaire CNRS13

Remise minimum de 8 % ou 12 % et jusqu'à 40 %.



Pierre & Vacances



Remises allant de - 5 à - 20 % en fonction des dates et des destinations et jusqu'à -40 % pour Center Parcs.

Les réservations **Pierre & Vacances**, **Maeva**, **Adagio** et **Center Parcs**, **Villages Nature** peuvent se faire :

soit par Internet : <http://ce.groupepvcp.com> : identifiant : **cnrs** - mot de passe : **47785**

soit par téléphone : **Pierre & Vacances**, **Adagio** 0 891 700 220 (0,25 € / min.)

code client : **47785**

Maeva 0891 700 440 (0,25 € / min.) code client : **47785**

Center Parcs, **Villages Nature** 0 891 700 550 (0,25 € / min.) code client **CE089817**

Vos Avantages CAES Régionaux



Odalys est un acteur incontournable sur le marché de l'hébergement touristique avec plus de 200 000 lits en gestion en France et à l'étranger, dont 8 résidences dans les Alpes du Sud : 2 à Orcières, 2 à Vars, Pra Loup, Serre Chevalier, Superdévoluy, Auron.

Minimum 10 % de réduction tout au long de l'année avec

le **code partenaire** : 13CAES

Réservation par téléphone au 04.42.25.99.95.

ou sur le site internet www.odalys-vacances.com

Homair Vacances

Frais de dossier offerts même pour les courts séjours.

Remise pour tout séjour de 2 nuits minimum (cumulable avec les autres promotions comme early booking...) :

-15 % en basse et moyenne saison (de l'ouverture des campings au 04/07 et après le 29/08/26)

et jusqu'à -10 % pour la pleine saison. (du 04/07 et après le 29/08/26)

Réservations par tél au 04.30.63.38.70. avec le code CE : CNRSPCHV

sur internet www.homair.com ou www.tohapi.fr avec
le code **partenaire** : CNRSPCHV



Loisirs Vacances Passion : spécialiste des vacances en mobil-homes, chalets et résidences.

Renseignements et réservations : www.mondiapic.com ou 05.46.97.67.60 ou resa@mondiapic.com

Contactez-les pour toute demande de devis

Code **Partenaire** : CNRS13

Coup par Coup Été en France (dont Corse et Martinique) et Catalogne:

- jusqu'à -10% en juillet/août sur les campings
- jusqu'à -60% hors juillet/août sur les campings avec les "prix uniques basse saison" 245€/295€/395€
- jusqu'à -10% sur les résidences (cumulable avec les promotions en cours sur notre site)
- offre spéciale **Combinés Corses** (hors juillet/août) = A/R en bateau + 2 ou 3 campings (réservation par tel ou email)

Coup par Coup Hiver au Ski (Alpes, Pyrénées, Massif Central):

- jusqu'à -10% sur les résidences (cumulable avec les promotions en cours sur notre site)
- prix exclusifs pour la location de matériel de ski avec notre partenaire INTERSPORT RENT (réservation par tel ou email)
- la possibilité de pré-acheter les forfaits à prix préférentiel sur certaines stations (réservation par tel ou email)

Coup par Coup Etranger:

Jusqu'à 5% de remise sur les tarifs de nos Partenaires FRAM, Plein Vent, Bravo Club, Visiteurs, Alliance du Monde...

Remise valable hors promotion, sur le forfait Hors Taxes, bagages, carte de tourisme...

Vos Avantages CAES Régionaux

Les Traversées pour la Corse



Tarifs réduits avec le code CE : CECNRSPC

Ce code est valable sur les destinations Corse (jusqu'à -35 %), Tunisie et Algérie (-20 %).

Réduction sur le tarif standard passager et véhicule (hors installations à bord, taxes et droit de port).

Les billets sont non modifiables / non remboursables

Site : www.corsicalinea.com **Tél** : 3260 dites « Corsica Linéa »

Tarifs réduits avec le Code CSE : 16.298 et exonération des frais de réservation.

Procédure de réservation sur www.provence-corse.caes.cnrs.fr/les-traversees-pour-la-corse/

Réservations possibles aussi par tel : 0825 095 095 (0.15 € ttc/mn)



Tarifs réduits avec le Code CE : CSECNRSPC,

jusqu'à 20 % sur www.lameridionale.fr :

Dès la première étape de réservation, saisissez votre code CSE dans le champ « votre code avantage ».

Si la date est éligible, la réduction appliquée est visible lors de l'étape précédant le paiement.

Réservations par tel : 0970 83 20 20. Communiquez votre code CSE au conseiller.

ATTENTION

Lors des contrôles à l'embarquement, vous devez présenter comme pièces justificatives les éléments suivants :

- Attestation signée et tamponnée par le CAES (uniquement pour Corsica Linéa)
- Votre carte professionnelle ou un bulletin de salaire CNRS.

Vos Avantages CAES Régionaux

Le Cinéma

Billetterie Cinémas CGR

à commander directement sur le site partenaire [Emile's](#)

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pouvez demander par mail à :

caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

ou à votre section locale



**LES
VARIÉTÉS**

Billetterie Cinémas Artplexe / Variétés

Vos avantages :

* Tickets valables 6 mois dans les salles suivantes :

Artplexe 125 La canebière 13001 Marseille

Les Variétés 37 Rue Vincent Scotto, 13008 Marseille

* **Tarif préférentiel** de 8.90 € la place

Contact : Sylvie Guillaumet (caes-stjerome@dr12.cnrs.fr)

Billetterie Cinémas Prado / Chambord

Vos avantages :

* Tickets valables quelques mois dans les salles suivantes :

Le Prado, 6 Avenue du Prado 13008 Marseille

Le Chambord, 283 Av. du Prado, 13008 Marseille

* **Tarif préférentiel** de 7 € la place

Contact : Laurence Larroudé (caes-glm@dr12.cnrs.fr)



Billetterie Cinémas Pathé Gaumont

à commander directement sur le site partenaire [Emile's](#)

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pouvez demander par mail à :

caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale



Vos Avantages CAES Régionaux

Les Parcs



Le premier parc à thème familial dans un thème 100% bandes dessinées vous accueille pour profiter de ses nombreuses attractions : atteignez des sommets avec Zombillénium, faites la course avec Spirou, ou explorez la Palombie avec Marsupilami.

En 2026, découvrez au Parc Spirou Provence... **Naruto** ! Partez à la découverte du village mythique de Konoha, près de 15 000 m² d'aventures vous attendent, préparez-vous à une expérience inédite et immersive dans l'univers de Naruto !

Un nouveau land vous attend avec 3 nouvelles attractions !

(04 58 55 50 07)

Parc d'attractions à Monteux (www.parc-spirou.com)

Tarif 2026 : 32.50 € (gratuit pour les — de 1 m)

Parc ouvert du 04 avril au 11 novembre 2026

Réa par vos soins : www.myspirou-access.com
avec votre code CSE : SC18000958



(04 58 55 50 07)

Parc Aquatique à Monteux (www.waveisland.fr)

Tarif 2026 : 25.50 €
(gratuit pour les — de 1 m)

Parc ouvert du 13 juin au 06 septembre 2026

Découvrez une végétation verdoyante qui vous plonge dans un décor tropical, pour mêler divertissement et sensations fortes entre amis ou en famille !

Surfez avec le Marsupilami sur la plus grande vague artificielle du monde, prenez du bon temps dans nos restaurants, et bien sûr, repartez avec des souvenirs en pagaille !

En bref, n'attendez plus et venez découvrir l'univers du parc Wave Island !



Base familiale de loisirs et de sports unique en Provence

(04 42 94 02 54)

Parc de loisirs à Bouc-Bel-Air (www.lapignata.fr)

Tarif CAES Pass enfant 3/14 ans : 12 €
(2 entrées adulte offertes par enfant)

Organisation d'un **anniversaire enfant** : - 15 €

parc ouvert les après midi ; mercredi /
week end / vacances scolaires

Le saviez-vous, le CAES du CNRS a signé une convention avec le site **Emile's**

les billetteries suivantes sont à commander et régler par vos soins directement sur le site :

OK CORRAL / Parc Astérix / Disneyland Paris / Futuroscope / Montopoto / Village des automates / Bois des lutins, etc

le lien d'accès est le suivant : https://www.caes.cnrs.fr/tarifs_preferentiels/emiles/

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pourrez demander par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale !

Vos Avantages CAES Régionaux

Vos évènements



Nouveau : Location Photobooth à tarif préférentiel

Le Photobooth s'impose comme un indispensable dans les soirées pour immortaliser vos évènements et crée vos souvenirs photos, vidéo et audio !

Pour en profiter rien de plus simple : prenez contact avec Enjoy Photobooth au 06.78.92.42.26 et donnez le code promo : CAESCNRS2026

POUR TOUTES INFORMATIONS : [Enjoy Photobooth](#)

Vos Loisirs sportifs

Urban Jump : Le plus : 1 même concept 2 lieux d'accueil

A Marseille 191 Bld de la Valbarelle 13011 Marseille. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/marseille/>

A Aix En-Provence Pôle d'activité d'Aix 715 Ave Albert Einstein 13290 Aix-En-Provence. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/aixenprovence/tarifs.php>



Tarif unique : 08 € l'heure au lieu de 12 €

Achat en direct sur leur site avec le code CAES30 (-30 % sur session 1h)



Water Glisse Passion (06.61.85.59.27.)

131 chemin du lac - 83520 Roquebrune sur Argens.

Ouvert 7/7 de 09h30 à 19h30

Base nautique comprenant : parc aquatique, location pédalos, kayak et paddle....

10 % de remise avec le code : waterglisse2025-CAESCNRS

valable sur le site www.waterglisse.com et à l'accueil de la base nautique.

Le saviez-vous, le CAES du CNRS a signé une convention avec le **site Emile's**

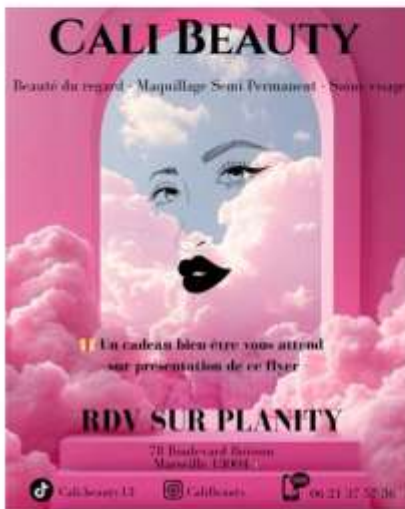
De nombreuses entrées pour des musées ou des loisirs sportifs ou indoor sont à commander et régler par vos soins directement sur le site !

le lien d'accès est le suivant : https://www.caes.cnrs.fr/tarifs_preferentiels/emiles/

Pour la création de votre compte, vous aurez besoin du code CAES que vous pourrez demander par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr ou à votre section locale !

Vos Avantages CAES Régionaux

Votre bien-être



Prenez soin de vous à prix tout doux grâce à **Cali Beauty** (attention nouvelle adresse)

Profitez de **-15 %** sur les tarifs ⇒

Prenez RDV au 06.21.37.57.36.

ou sur Planity

Offre valable sur présentation de votre carte membre du CAES.

TARIFS	
BEAUTÉ DU REGARD	
Épilation des sourcils à la cire	15€
Épilation des sourcils au fil ou pince à épiler	10€
Restructuration des sourcils sans épilation	15€
Épilation des sourcils et teinture (sourcil ou ligne)	15€
Browlift	15€
Modelation et teinture (sourcil) et aménagement offert	15€
Cils	
Rèhaussement de cils Coréen	15€
Rèhaussement de cils	10€
• Teinture noire intense ou chocolat	5€
Pack Regard : Browlift & rèhaussement de cils	25€
Extension de cils	à partir de 15€
Maquillage Semi Permanent	
Sourcil effet poil à poil ou poudré	15€
Candy Lips	15€
SOINS VISAGE	
Hydra Skin Facial	15€
• LED LUMINOThERAPIE	10€
K Beauty care	15€
Soins des sourcils et sourcil au gel au chocolat	10€
Soins visage sur mesure	15€
Cali Beauty 13 Parti avec vous pour toute présentation des CAES	

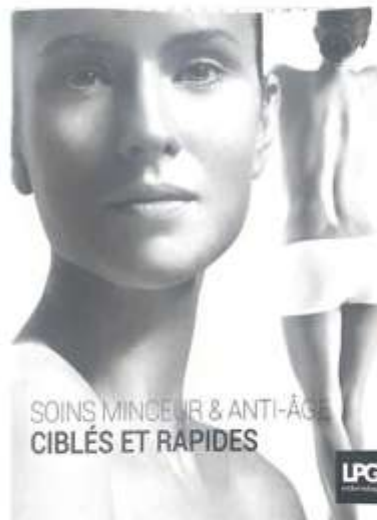
Nouveau : Cherifa vous propose dans son cabinet « **Maison Esthétique** » situé à deux pas du campus CJA

(3 Chem de la Colline St Joseph Marseille 9e) :

- une offre de soins minceur & fermeté à un tarif préférentiel :
10 séances achetées = 1 séance offerte
soit **- 20%** sur la cure
(319€ au lieu de 399€ pour 11 séances)
- 1 offre découverte soin visage
- - 15 % sur le reste de ses prestations !

Prenez RDV au 06.18.42.57.91
en donnant le **code CAES** : CNRS12

Ou sur Planity



Les offres du groupe Epiktet



Et si c'était le moment de faire le point sur les besoins de votre enfant ?

Les conseillers Complétude connaissent parfaitement les enjeux de chaque cycle scolaire, et mettront en place avec vous la solution la plus efficace pour faire progresser votre enfant.

Grâce au partenariat avec le **CAES du CNRS Provence**, vous bénéficiez de nombreux avantages.

COURS PARTICULIERS Du primaire au supérieur

1er cours « satisfait » ou « remboursé »

Vos frais d'inscription **OFFERTS** au lieu de 80 €

Un suivi **privilégié** de votre demande

STAGES en petits groupes

En présentiel ou visio pendant les vacances scolaires

Stages intensifs - Anglais—Espagnol oral

Journées prépa examens—Méthodologie

10% à 20 % de réduction sur les tarifs

Code ONLCE3252 réservation en ligne

Paiement par CESU préfinancé accepté

Paiement par Carte Collégien de Provence accepté

Crédit d'impôt immédiat : vous ne payez que **50 % du prix des heures effectuées**, chaque fin de mois.

Contactez votre conseiller partenariat : 04 91 63 10 10

Ou obtenez un devis personnalisé :

www.completude.com/caescnrsprovence



Chez Kinougarde, la sécurité, le bien-être et l'éveil des enfants sont la priorité.

97 % des familles sont satisfaites de Kinougarde (enquête IFOP 2023).

SORTIE D'ÉCOLE / SORTIE DE CRÈCHE / MERCREDI, SAMEDI, VACANCES... : soigneusement sélectionnées et pleines d'imagination, nos nounous stimulent les enfants avec des activités adaptées à chaque âge. Le rythme de chacun est respecté pour une fin de journée idéale.

Grâce au partenariat avec le **CAES du CNRS Provence**, vous bénéficiez de nombreux avantages :

Cotisation OFFERTE au lieu de 96 €

Votre nounou est **recrutée et suivie par des pros**

Rencontrez votre nounou **avant de dire oui**

Kinougarde est l'employeur **qui s'occupe de tout**

Aides CAF/MSA et 50% de crédit d'impôt

CESU préfinancé accepté

Contactez votre conseiller partenariat : **04 91 63 55 66**

ou obtenez un devis personnalisé :

www.kinougarde.com/caescnrsprovence



Vous avez l'esprit tranquille avec Amelis. Parce que vous savez que votre proche est entre de bonnes mains, il ne vous reste que le meilleur à partager avec lui !

Une présence bienveillante à ses côtés. Depuis 2002, Amelis accompagne les personnes en perte d'autonomie. Ensemble, chaque jour, nous écrivons plus de 7 000 histoires.

Des services à la carte au plus près de ses besoins :

Un proche **en perte d'autonomie**, une personne **en situation de handicap**, une personne **en sortie d'hospitalisation**

OFFRE PARTENARIAT :

- **2 h offertes pour une prestation minimum de 20 h**
 - **50% de crédit d'impôt**

Contactez votre conseiller partenariat : **04 86 01 27 95**

Pour obtenir plus de renseignements :

www.amelis.com/partenaire/caescnrsprovence



NOUVEAU ! Notre partenaire Kinougarde vous propose **Momji**, son service spécialisé dans la **garde d'enfants Bilingue en Anglais**.

Et si vos enfants parlaient mieux anglais que vous ? Après l'école ou la crèche, votre enfant s'amuse à la maison avec sa nounou tout en apprenant l'anglais.

AVANTAGES PARTENAIRES identiques à ceux proposés chez Kinougarde

Contactez votre conseiller partenariat : **04 91 63 55 69**

ou obtenez un devis personnalisé :

www.momji.com/partenaire/caescnrsprovence

Nos Partenaires Régionaux

S'engager auprès
de ceux qui se mettent
au service des autres,
c'est ça être
assurément humain.



Assurément
Humain



Pour tout renseignement, contactez votre conseiller GMF par mail : eric.laurent@gmf.fr
Ou renseignez-vous au 0970 809 809 ou sur gmf.fr

La CASDEN vous accompagne dans vos projets de vie.

Une acquisition immobilière, la réalisation de travaux, l'achat d'un véhicule, la constitution de votre épargne et de vos points à utiliser pour vos projets ou ceux de vos enfants...

renseignez-vous directement auprès de :

Sophie MADROLLE – Responsable CASDEN

Par mail : sophie.madrolle@casden.banquepopulaire.fr

Présentation de la CASDEN : <https://www.youtube.com/watch?v=CIDZ150UYKq&t=3s>

STAGES EN EXTERNAT

Le stage sportif, c'est l'esprit de la colo sportive, sans les nuits à l'extérieur – à deux pas de chez vous.

La base TD quelque soit le stage choisi est de 200 euros pour 5 jours.

Les inscriptions à ces stages sont soumises à demande préalable par mail

à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Pourront être subventionnées pour les vacances de printemps 2026, les 2 semaines soit 10 jours maximum.

Pourront être subventionnés pour les vacances d'été 2026, 3 semaines soit 15 jours maximum.

LES STAGES D'EQUITATION

Centre équestre des Plaines à Géménos
(04.42.32.27.07. / www.lesplaines.fr)

- ◆ Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.
- ◆ Tarifs 2025/2026 journée, sans repas avec goûter
- ◆ Poney de 5 à 9 ans , débutant à Galop 1 : 56 €.
- ◆ Enfant/Adolescent, débutant à Galop 7 : 68 €.
- ◆ La licence annuelle (29 €) ou « vacances (valable 1 mois) » obligatoire (10 €).



Centre équestre Marseille Allauch à La Pounche
(04.91.68.41.89.

www.chmaallauch.wixsite.com/chma)

- ◆ Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.
- ◆ Tarifs 2025/2026 réduction de 20 % pour les agents CNRS sur les tarifs affichés :
- ◆ 350 € le forfait semaine journée (-20 % à déduire).
- ◆ 200 € le forfait semaine matinée ou après-midi.
- ◆ Licence à rajouter si passage galop : 29 €.
- ◆ Pour les stages à la journée, pique-nique à apporter.

Centre équestre Pastré à Marseille (04.91.18.80.44.
www.centre-equestre-marseille-pastre.fr)

- ◆ Après accord de la région, l'inscription se fait directement au centre équestre.
- ◆ Tarifs 2025/2026 290 € le forfait semaine (déjeuner et goûter compris).
- ◆ Licence à rajouter si passage galop : 29 €.
- ◆ Assurance annulation possible : 13 €.



Stage d'équitation via le SMUC (loisirs@smuc.fr)

- ◆ Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC.
- ◆ Tarifs 2025/2026 : 66 €/jour aux vacances tous-saint, fin d'année, hiver et printemps.
- ◆ 350 € le forfait semaine avec hébergement juillet / août.

LES STAGES MULTISPORTS

HandBall Plan de Cuques (04.91.68.72.53.)



- ♦ Multisports autour du jeu de ballon.
- ♦ Les enfants nés entre 2015 et 2020 pourront s'initier au basket, football, volleyball, handball, et plein de jeux de ballon.
- ♦ En été 3 après-midi extra, suivant la semaine choisie : Escrime, baseball, laser game, trampoline, piscine, mini BMX.
- ♦ Après accord de la région, l'inscription se fait directement au HBPC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.
- ♦ Tarifs 2025/2026 : aux alentours de 90 € la semaine de 5 jours au Printemps.



SMUC (06.83.68.60.91. / www.smuc.fr/loisirs/)

- ♦ Votre enfant aura la possibilité d'essayer de nombreux sports, l'ennui ne sera pas au rendez-vous !
- ♦ Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.
- ♦ Tarifs 2025/2026 : journée multisports : 27 € repas et goûter compris.

La Pignata (04.42.94.02.54. / www.stage-lapignata.fr)



- ♦ Stages ayant lieu sur la base de loisirs de Bouc Bel Air pour les enfants de 4 à 12 ans.
- ♦ Programmes sur le site internet.
- ♦ Tarifs : multisports : 215 €
- ♦ Equitation ou Padel : 280 €
- ♦ Foot Académie : 300 €
- ♦ Escalade ou Golf : 290 €
- ♦ Les tarifs comprennent déjeuner + goûter.
- ♦ Possibilité de transport au départ de Marseille (+ 75 €)
- ♦ Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail en précisant quel stage + les dates et assurance annulation ou pas.

LES STAGES A THEME

Tennis aux Tennis du 8ème (09.81.21.88.77. / www.smuc.fr/dt_activites/tennis/)

- ♦ Stages pour débutants comme confirmés de 4 à 17 ans au 65 Ave Clot Bey, Marseille 8e.
- ♦ Après accord de la région, l'inscription se fait directement aux Tennis du 8e. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.
- ♦ Horaires : 08h30–12h / 14h–17h15.
- ♦ **Tarifs 2025/2026** : 140 €/semaine de 5 demi-journées (09h-12h ou 14h/17h). A la carte : 28 € la 1/2 journée.
- ♦ 200 € semaine de 5 journées. A la carte : 40 € la journée.
- ♦ Tarif hors déjeuner avec goûter compris.
- ♦ Possibilité de repas livré par le Smuc à 12 €/jour.



Cirque avec les Z'invertimbrés (06.83.51.34.89. / www.zinvertimbres.fr/)

- ♦ Votre enfant de 5 à 14 ans découvrira le monde de la jonglerie, de l'acrobatie, de l'aérien... et apprendra à développer son expression corporelle et artistique.
- ♦ 3 formules au choix : F1 : 5 matinées = 95 €
- ♦ F2 : 5 journées = 135 €
- ♦ F3 : 5 journées F2 + accueil AM/midi/PM = 185 €
- ♦ Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates .



Informations concernant les Stages de voile :

Www.seras-omnisports-provence-corse.caes.cnrs.fr/voile-stages-pendant-les-vacances/

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Le CAES régional et ses sections locales vous apportent plusieurs solutions
pour la garde de vos enfants les mercredis.

Mercredis éducatifs, sportifs et culturels au SMUC



Pour les 4 - 6 ans et pour les 6 - 17 ans.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC.

Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Renseignements et dossier d'inscription : www.smuc.fr/loisirs-mercredis/

Contact : 06.83.68.60.91. // loisirs@smuc.fr

Tarifs 2025/2026 : mercredis (journée uniquement et tous les mercredis de l'année scolaire 2025/2026 obligatoirement) : 27 €, repas et goûter compris.

centre aéré du Roy d'Espagne

Modalités et informations : www.clas-luminy.caes.cnrs.fr/alsh-roy-despagne/

Contact Caes : Laurence Larroudé (caes-glm@dr12.cnrs.fr)

centre aéré de la MJC Plan-De-Cuques

Modalités et informations : www.clas-saintjerome.caes.cnrs.fr/centre-aere-a-l-s-h/

Contact Caes : Laurence Larroudé (caes-stjerome@dr12.cnrs.fr)

centre aéré CAES

situé au 31 Chemin Joseph Aiguier, Campus CJA, Marseille 9e

Modalités et informations : www.clas-glm-timone.caes.cnrs.fr/cle-cja-marseille/

Contact Caes : cleclasglm@dr12.cnrs.fr

SEJOURS JEUNES

- Informations sur les séjours scolaires
- Informations sur les BAFA
- Colonies Printemps 2026
- Colonies Eté 2026
- Séjours linguistiques





C'est un diplôme national, délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au travers de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du département où vous résidez.

Il permet d'encadrer des enfants en centre de loisirs ou en centre de vacances.

Depuis le 15 octobre 22, les enfants âgés de 16 ans minimum peuvent se faire subventionner la session de formation générale et/ou une session d'approfondissement.

Le taux de participation CAES pour les stages BAFA est identique à celui des séjours jeunes. Mais les enfants de + de 18 ans sont subventionnés sur la courbe TD famille.

Les formations pour le BAFA sont également prises en charge.

En Provence nous sommes partenaires avec 3Cinq7Animation qui propose les stages théorie et approfondissement toute l'année et sur divers sites.

La procédure est la suivante : demander le calendrier des stages à la région. Puis envoyer un mail comprenant le dossier de 3Cinq7 dûment rempli et signé (à demander en même temps que le calendrier) pour l'accord de prise en charge, plus un chèque d'arrhes (par voie postale) de 50 € à l'ordre du CAES du CNRS. Les renseignements liés à la formation sont à demander à Laurie Cartallier (3cinq7@gmail.com).

Séjours et voyages scolaires

Ces séjours sont subventionnés selon les mêmes règles que les colonies et séjours jeunes.

Pour obtenir le subventionnement du CAES, le séjour doit être proposé dans le cadre scolaire (de la maternelle à la terminale) et d'une durée minimum de 3 jours et 2 nuits.



Pour bénéficier du tarif dégressif vous devez envoyer par mail à la région (Marlène Péron) la facture ou attestation du séjour (modèle page suivante) établie obligatoirement au nom et adresse du CAES du CNRS Région Provence et Corse, accompagnée du RIB de l'établissement, ET de la demande de prise en charge CAES (cf page 30).

Pour la mise à jour de votre dossier CAES se conférer aux rappels de procédure de la page 1.

Dès réception de votre dossier la région vous adressera une facture prenant en compte votre tarif dégressif. Les arrhes seront à verser dès réception de cette facture via votre compte CAES.

Le séjour ou voyage scolaire sera payé à l'établissement scolaire par le CAES du CNRS.

Coordonnées de l'établissement scolaire / Mairie

CAES du CNRS Provence et Corse

Villa du CAES

31 Chemin Joseph Aiguier

13009 MARSEILLE

ATTESTATION DE SEJOUR SCOLAIRE

Je Soussigné(e) _____, agissant en qualité de _____
de l'établissement scolaire/mairie, certifie que l'élève
Né(e) le _____, scolarisé(e) en classe de _____ va participer à un séjour
scolaire organisé à _____, du _____ au _____.
Le montant du séjour s'élève à _____, transport aller/retour inclus.

Le CAES du CNRS s'engage à régler la totalité de la facture à l'établissement scolaire/mairie par virement bancaire (joindre RIB établissement)

Si le séjour est annulé, l'établissement scolaire/mairie s'engage à rembourser l'intégralité des sommes perçues au CAES du CNRS. Le remboursement se fera par virement (RIB fourni sur demande) ou par chèque.

Fait à : _____ le _____

Signature et tampon de l'établissement scolaire/mairie :

Printemps 2026





R.E.V.E.

327 Bd Michelet
13009 Marseille
04.91.73.59.94.



+ d'Activ's à Méjannes le Clap

06-15 ans

Une colo 100 % fun où chaque jour réserve une nouvelle aventure : sport, jeux, nature, sensations....

Hébergement : à l'espace sports et découvertes de Méjannes le Clap qui est un véritable paradis pour les passionnés de sports et les amis de la nature. Son complexe sportif au cœur du village, s'étend sur 3000 hectares de nature sauvage et accueille le centre de vacances. Un véritable espace d'activités attend les enfants.

Au choix Mécanique 3 séances de sports mécaniques moto ou quad avec des machines de 50, 125 ou 180 cm³. Plusieurs choix d'activités possibles en fonction de son âge et/ou niveau (karting—buggy—quad—motos). Les professionnels de chaque activité encadrent et dirigent chaque séance, sur près de 10 circuits de terre, de cross, de sauts....

Ou Equitation 3 séances : exercices en manèges, trots, galops, saut d'obstacles ou balades sur les sentiers du domaine seront au programme ; avec également des séances d'équitation et d'hypnologie, soin et autres, pour tous niveaux.

Ou Multi sports 3 séances de sports de plein air : rallye VTT, course d'orientation et tir à l'arc : s'adaptent selon l'âge des participants et leur envie de découverte.

Et pour tous **Parc Spirou** : 1 journée de détente avec du fun et des sensations fortes sur l'imaginaire autour de Spirou, Fantasio, Lucky Luke et leurs univers...

Dates : Du 13/04 au 18/04/26
Du 20/04 au 25/04/26



Tarif : 620 €



Mondial Junior

45 Chemin des Ecoliers
13320 Bouc-Bel-Air
04.42.38.75.55.

Ferme Pédagogique — Ginasservis

06-11 ans



Un programme pour devenir un véritable fermier en observant la nature et ses animaux avec la découverte d'un environnement unique, accueillant et familial !

Hébergement : à 45 km d'Aix-En-Provence, les enfants seront logés en yourtes ou en tentes de 6 à 8 places. En pension complète au Domaine du Moulin d'Espagne. La ferme est implantée au milieu des champs et dispose de trois piscines sécurisées.

Programme

- **Atelier céréales** : fabrication de la farine et du pain à l'ancienne.
- **Atelier cuisine** : fabrication de pizza.
- **Atelier potager** : semis de graines.
- **Découverte et soins des animaux** de la ferme.
- **Randonnée** autour de l'exploitation agricole.
- **Atelier confiture**.
- **Atelier cabane**.
- **Atelier photo** animé par un photographe professionnel.



Tarif : 695 €

Base td : 660 €

Dates : Du 19/04 au 24/04/26



U.C.P.A.
09.69.323.309.
Code région à donner : 1465



Multi'activités à Hyères

07-17 ans

Des spots ventés, des fonds limpides font de Hyères un site de vacances — sportives et nautiques— exceptionnel, la résidence s'étend le long d'une pinède qui s'ouvre sur la mer et les îles d'Or.

2 thématiques au choix :

Karting (taille minimum 1m20) : avec 5 séances de karting et pour les 07-11 ans 1 chasse au trésor + 1 rallye découverte de Hyères ou de la Capte. Pour les 11-17 ans 1 séance de beach volley + découverte de Hyères.

Multi'sports : avec 1 séance de giant stand up paddle, 1 de kayak de mer, 2 de tir à l'arc + 1 journée à Porquerolles et pour les 07-11 ans : 1 chasse au trésor, découverte de la presqu'île, ou pour les 11-17 ans : beach sports (beach soccer, beach volley...).

Dates : Du 12/04 au 18/04/26, RDV/place
Du 19/04 au 25/04/26, RDV/place



Tarifs :

karting : 779 €
Multi'Sports : 698 €
Base td : 770 €



Vacances Pour Tous

68 Ave de Toulon—13006 Marseille
04.91.29.79.43. / 01.43.58.95.77.
Code région à donner : C 0816900

Défi nature — Lus-La-Croix-Haute

08-14 ans

Une colo sportive parfaite pour tout les jeunes amateurs de défis !

Hébergement : le centre Couleur Nature est implanté dans le magnifique vallon alpin de la Jarjatte, et dispose de nombreux espaces de jeux extérieurs. L'organisation globale du séjour prendra garde à la préservation de la planète, avec une découverte quotidienne du milieu montagnard.

Au programme

VTT : découverte, évolution ou perfectionnement au cours de 3 séances. Après une prise en main et quelques situations ludiques d'apprentissage et de pilotage, départ pour une randonnée sur les sentiers forestiers.

Accrobranche : pont de singe, passerelles, tyrolienne et même via ferrata au cœur d'une forêt de sapins.

Autres Activités : des défis nature, randonnées, courses d'orientation et veillées !

Dates : Du 12/04 au 18/04/26

Tarif : 750 €



Eté 2026





Mondial Junior
45 Chemin des Ecoliers
13320 Bouc-Bel-Air
04.42.38.75.55.



Adventureland au cœur du Champsaur

06-12 ans

Hébergement : Situé dans le village de St-Léger-les-Mèlèzes, le centre de vacances La Recula (une ancienne ferme réhabilitée) est idéal pour les séjours multi-activités, entouré de grands espaces, il permet de profiter de la nature environnante pour faire toutes sortes d'activités.

Au programme des **activités communes**

1 activité kayak, 1 activité paddle, 1 activité accrobranche, 1 activité tir à l'arc.

.....et **1 option à choisir**



Option Equitation avec

4 séances d'équitation, 1 nuit en camping à la ferme, des baignades, 1 randonnée et des jeux de plein air.

Option Sport tout terrain avec

3 sessions de quad, 2 sessions de triathlon en trottinette électrique tout terrain, 1 nuit en camping à la ferme.

Option cani rando-Nature avec

Canis-rando avec bivouac, 1 journée en chenil et moulage des traces, 2 sessions de cani-rando, construction de cabanes, 1 randonnée et des jeux en plein air.



Dates : Du 05/07 au 14/07/26
Du 02/08 au 11/08/26

Du 19/07 au 28/07/26
Du 16/08 au 25/08/26

Tarif : 1 150 €
Base td : 1 100 €



Sport et Excursions à Santa Lucia, Corse

6- 17 ans



Séjour parfait pour explorer les richesses de la Corse en mode sport entre amis.

Hébergement à Santa Lucia, camping-club avec accès direct à la plage. Les groupes sont logés en bungalows de 6/8 places. La restauration en pension complète est préparée sur place. Un espace sanitaire comprenant wc, douches, lavabos est dédié à l'accueil de nos groupes.

Activités : 1 séance de catamaran, 1 séance de bouée tractée, 1 séance de pirogue, 1 séance de kayak des mers fond transparent, balade en zodiac avec baignade masque et tuba.

Excursions : 1 journée excursion à St Florent et traversée en bateau jusqu'à la plage de Lotu.
1 journée excursion à l'île Rousse. 1 journée excursion à la cascade naturelle de Bucatoghju.

Animations : veillées animées, jeux, spectacles, soirées, boum.

Dates : Du 06/07 au 15/07/26
Du 03/08 au 12/08/26

Du 17/07 au 26/07/26
Du 17/08 au 26/08/26



Tarif : 1 295 €
Base td : 1 100 €





U.C.P.A.
09.69.323.309.
Code région à donner : 1465



Lac de Serre-Ponçon (Alpes du Sud)

06-13 ans

Avec ses eaux turquoise, ses criques sauvages, son vent régulier, serti dans un écrin de montagne, le Lac de Serre-Ponçon est le site idéal pour la découverte et la pratique de la voile.

Séjour de 7 jours, premier départ le 05/07/2026, dernier départ le 16/08/2026.

Hébergement au village sportif idéalement situé en bordure de lac et au cœur de la baie Saint-Michel.

Passeport Aventures 6-11 ans : 1 séance de voilier collectif (goélette) + 1 de cani-rando + 1 course d'orientation + baignades au lac et jeux d'eau.

Multi'sports 11-13 ans : 1 séance de voilier collectif (goélette) + 1 de cani-rando + 1 d'escalade + 1 course d'orientation + baignades au lac et jeux d'eau.

Pré-requis obligatoire : Pass nautique



Tarifs :
Passeport Aventures : de 710 € à 740 € *
Multi'sports : de 710 € à 740 € *
Transport en train entre 96 € et 132 €
* : selon date départ



Embrun (Alpes du Sud)

11-17 ans



Idéalement situé sur le lac de Serre-Ponçon, la station d'Embrun offre une multitude d'activités de montagne, nautiques et d'eaux-vives à pratiquer sur la Durance.

Séjour de 7 jours, premier départ le 05/07/2026, dernier départ le 16/08/2026.

Hébergement 2 camps exclusivement UCPA différents pour les 9-11 ans / 11-13 ans et pour les 13-17 ans selon le séjour choisi.

Eaux vives 11-13 ans : 5 séances d'eaux vives (rafting, kayak, stand-up paddle) + 1 parcours accrobranche + baignades au plan d'eau + grands jeux.

Eaux vives découverte 13-17 ans : 5 séances d'eaux vives (rafting, canoë, kayak) + 1 parcours accrobranche + baignades au plan d'eau + 1 sortie à l'Aquapark.

Pré-requis obligatoire : Pass nautique



Tarifs :
Eaux vives : de 603 € à 713 € *
Eaux vives découverte : de 603 € à 713 € *
Transport en train entre 100 € et 136 €
* : selon date départ



R.E.V.E.

327 Bd Michelet

13009 Marseille

04.91.73.59.94.



Ardèche energy

08-15 ans

Une plongée dans un univers d'aventures, de découvertes et de fun au coeur des paysages exceptionnels ardéchois.

Hébergement : à Meyras, en centre de vacances à 100 m de la rivière et au coeur de toutes les activités.

Au programme : sports (kayak, olympiades sportives,...), jeux, ateliers créatifs, découvertes **culturelles et environnementales** (randonnées autour d'un jeu de pistes), ainsi que des expériences uniques comme un **bivouac sous les étoiles**, la rencontre avec la faune locale, la **descente de rivières**, de **l'escalade**, de **l'accrobranche** et bien plus encore.

Chaque journée est pensée pour stimuler la curiosité, renforcer la confiance en soi et favoriser l'esprit d'équipe, tout en laissant place aux moments de détente et à la convivialité.

Dates : Du 05/07 au 14/07/26
Du 02/08 au 11/08/26



Tarif : 1 030 €

Base td : 990 €



Dolce Vita

10-17 ans

Un circuit italien en 3 étapes pour un séjour riche en découvertes. Un programme balnéaire, attractif et culturel en Italie du sud.

Hébergement en résidence hôtelière 3 * ou village vacances.



Début d'aventure à Rimini célèbre pour ses plages et son ambiance festive, avec des journées de détente à la plage ou d'adrénaline au parc d'attractions Mirabilandia .

Puis départ pour le Sud de Sorrente avec ses panoramas spectaculaires sur la baie de Naples et le Vésuve, symbole emblématique de la région. Au programme visite de Naples, puis 1 journée à explorer le Vésuve avec navette privative et les fouilles de Pompéi.

Le voyage se termine par Rome pour explorer le Rome antique avec ses ruines emblématiques et ses monuments majestueux, sans oublier les flâneries dans ses ruelles historiques, ses places animées et ses fontaines et cathédrales.

Pré-requis obligatoire : Pass nautique



Dates : Du 12/07 au 23/07/26

Du 02/08 au 13/08/26

Tarif : 1 550 €

Base td : 1 320 €



Vacances Pour Tous
68 Ave de Toulon—13006 Marseille
04.91.29.79.43./ 01.43.58.95.77.
(Code C 0816900)

Activités aquatiques aux Issambres

07-14 ans



Hébergement : entre St-Raphaël et St-Tropez, le centre les Myrtes est implanté dans le petit village des Issambres. Le centre bénéficiant d'une piscine, se trouve à proximité de la plage, du port et du village de San Peire et permet d'aller facilement pratiquer les activités à pied.

Aqua'gliss 7 - 8 ans

Initiation au baby ski nautique, 1 séance de canapé flottant, 1 séance de baby kayak, 1 sortie au lac de l'Arena (en juillet) ou 1 sortie en bateau (en août).

Aqua'mix 9 - 11 ans

Randonnée palmes, masque, tuba vers une petite île des Issambres, balade en kayak, 1 séance de bouée tractée, 1 sortie au lac de l'Arena sur les structures gonflables (en juillet) ou 1 sortie en bateau (en août), découverte du milieu marin.

Aqua'fun 12 - 14 ans

1 baptême de plongée, 1 séance de jet ski, 1 journée à Aqualand, 1 sortie bateau direction St-Tropez pour découvrir ce village emblématique de la Côte d'Azur, sports nautiques et balades.

Pré-requis obligatoire : Pass nautique et certificat médical pour la plongée.

Dates : Du 04/07 au 17/07/26 // Du 18/07 au 31/07/26
Du 03/08 au 16/08/26 // Du 17/08 au 30/08/26

Tarifs :

Aqua'gliss : 1 265 €
Aqua'mix : 1 265 €
Aqua'fun : 1 460 €



100% littoral—Piriac-Sur-Mer

11-15 ans



Prêt pour des vacances cool et rythmées ? Embarquement pour un combiné d'activités nautique !

Hébergement : à 800 m de l'océan, le centre Le Razay se trouve dans une grande propriété avec des salles d'activités. Un complexe aquatique couvert et chauffé est attenant à la colonie.

Au programme : 2 séances pour découvrir différents supports : le **kayak de mer** et le **paddle** individuel.

Cap sur Hoëdic pour un **mini camp de 3 jours** et exploration de cette île et de ses criques.

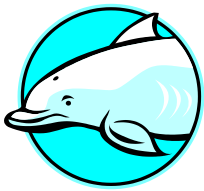
Retour sur la terre ferme pour profiter de la mer : bronzette, baignade, pêche à pied.. Et pour changer de l'eau salée, 1 sortie au centre aquatique intercommunal sera proposé.

Pré-requis obligatoire : Pass nautique



Dates : Du 04/07 au 17/07/26
Du 18/07 au 31/07/26
Du 03/08 au 16/08/26

Tarif : 1 335 €



TELLIGO

21 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
04.46.12.18.50. Code région à donner : CNRS13co



Sous le soleil de la Côte d'Azur

06-13 ans

A proximité de la ville d'Antibes, au cœur d'une résidence universitaire au milieu de la Pinède, un séjour avec 2 thématiques au choix.

Mon ami Dauphin (6-13 ans)



Un séjour passionnant sur les mammifères marins et toutes les espèces peuplant l'océan.

Mission d'observation des dauphins : expédition au cœur du sanctuaire de Pelagos accompagné d'experts pour observer ces mammifères marins dans leur habitat naturel.

Sensations et fun à Aquasplash : avec plus de 2 500 m de glisse sur 20 000 m² en plein air, cette journée sera riche en rires, en émotions et en éclaboussures !

Exploration du monde marin : randonnée palmée avec palmes, masque et tuba guidée par un professionnel pour explorer les trésors cachés de la Méditerranée et observer la vie marine dans son environnement naturel.

Musée Océanographique de Monaco : pour y découvrir plus de 6 000 espèces marines fascinantes : poissons multicolores, requins majestueux, et créatures mystérieuses des profondeurs.

Delphinologue en herbe : plongeons dans l'univers des dauphins à travers des ateliers ludiques et interactifs

- ◇ Le sifflement : apprendre à reconnaître les différents sifflements et clics du dauphin, comprendre comment le son se propage...
- ◇ Les 5 sens : apprendre l'écholocalisation des dauphins et comment leur corps est adapté à la vie aquatique.
- ◇ Mon ami dauphin : participer à des activités qui simulent la vie quotidienne des dauphins.
- ◇ En bonus, création de sa propre peluche dauphin !

Des mammifères à protéger : atelier de sensibilisation pour découvrir les menaces qui pèsent sur les dauphins et les solutions pour les aider.

Azur et Aventures (06-13 ans)



Direction la French Riviera pour un condensé d'aventures et de plages pour des vacances inoubliables.

Vacances royales en Méditerranée : première escale à Monaco avec la visite de la ville en petit train et celle du Musée Océanographique, sans oublier la relève de la Garde devant le Palais Princier !

Découverte des trésors azuréens :

- ◇ Cannes : visite de cette mythique ville et détente sur sa plage.
- ◇ Grasse : atelier initiation à la parfumerie avec la fabrication de son parfum à emporter au terme de l'atelier !
- ◇ 1/2 journée à bord d'un bateau à la rencontre de la faune marine.



Sensations fortes garanties : avec 1 parcours d'accrobranche sensationnel, mais également 1 sortie au parc Ninja Warrior pour tester son agilité sur un parcours d'obstacles épiques... avant de se détendre sur les plages d'Antibes. Sans oublier la journée au parc Aquasplash pour passer des moments de pure folie entre toboggans et piscines.

Tarif : 1 299 €

Train départ Marseille : 192 €

Base td : 1 210 €

Dates : Du 06/07 au 17/07/26 // Du 1/07 au 27/07/26 // Du 14/08 au 24/08/26

Les Langues



Votre enfant souhaite profiter des vacances pour améliorer son niveau en langue, nous vous proposons également des séjours linguistiques au départ de Marseille, avec des organismes qui sont nos partenaires depuis des années !!

Les séjours linguistiques avec d'autres organismes que ceux présentés ci-contre ne seront pas subventionnés par la région Provence.

Attention: les séjours coûtant plus de 200 euros/jour tout compris ne feront l'objet d'aucune prise en charge par le CAES.



ECI est un organisme national basé à Aix-en-Provence, immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours et membre de l'Office National de Garantie des Séjours Linguistiques et Educatifs.

ECI, propose et organise des séjours linguistiques à l'étranger depuis plus de 50 ans dans différents pays : Europe, Etats-Unis, Canada, Australie avec différentes formules de plus en plus originales et enrichissantes, en totale adéquation avec les tendances et les attentes des adolescents.

Les séjours durent de 1 à 3 semaines pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été. Tous les voyages sont organisés au départ de Marseille pour les séjours en groupe. Il existe aussi des formules à la carte comme les one to one ou les intégrations scolaires.

Notre équipe est à votre disposition au 04 42 21 07 68 ou par mail : eci@eci.asso.fr

Tous nos séjours sont consultables en ligne : www.eci.asso.fr

Remises et réductions : - 5% sur le montant du séjour (hors voyage et assurances)

Exonération des frais de dossier (70 €)

ECI - 62 av Delattre de Tassigny - 13090 AIX EN PROVENCE - 04 42 21 07 68

Le groupe Go and Live



Présent dans plus de 35 pays, le groupe Go and Live est 1 des leader français des séjours linguistiques, des voyages scolaires dans le domaine des langues, du sport et de la culture sans oublier la formation professionnelle. Ils mettent tout leur savoir faire et leur expertise pour permettre aux enfants de découvrir et d'apprendre d'autres langues et d'autres cultures.

Contactez la centrale de réservation au 05.657.655.25.

Voici l'ensemble des marques du groupe :



Nacel est le spécialiste des séjours linguistiques, réputé pour son service et son suivi personnalisés lors de séjours linguistiques. Un savoir-faire qui permet de vous proposer une offre qui va de l'immersion pure aux séjours avec cours particuliers chez le professeur, en passant par les préparations aux examens, les séjours mariant sports et langues ou langues et théâtre ! Partez à la découverte de pays comme les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie et d'autres destinations lointaines.



Avec **Club Langues et Civilisations**, découvrez une large gamme de séjours découverte, de colonies, de séjours langues et sport, de séjours langue et thématique, des summer camps, des cours particuliers à domicile, ... Séjours au départ de Marseille pour les 10-17 ans ! Les séjours linguistiques pour tous grâce à + de 50 ans d'expérience.



American Village accompagne les enfants de 7 à 17 ans dans l'apprentissage de l'anglais en France ! Cette formule originale de séjour linguistique offre la possibilité d'immigrer quelques jours aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, sans quitter l'Hexagone. Encadré par des animateurs anglophones britanniques ou américains, votre enfant ne pourra que progresser !



Sports Elite Jeunes est LE spécialiste des colonies et des stages sportifs. Depuis plus de 40 ans, des équipes de coaches expérimentés et diplômés mobilisent tout leur savoir-faire pour transmettre aux enfants de 6 ans à 17 ans l'envie de se dépasser, le goût de l'effort et les aider à relever leurs propres défis. Pas moins de 20 sports sont au programme.

Réduction de 5% pour CLC, NACEL, et SEJ avec le code avantage : CNRSP.

Les offres aux adresses suivantes : www.clc.fr, www.nacel.fr, www.sportselitejeunes.fr, www.americanvillage.fr

Qui peut bénéficier des séjours enfants ?

Les séjours jeunes de 4 à 24 ans s'adressent aux enfants ayant-droit des agents CNRS et CAES.

Les jeunes agents ouvrant-droit âgés de moins de 25 ans doivent consulter les vacances réservées aux familles.

Disposition communes à tous les séjours enfants

- Prix plafond journée (séjour + transport) : 110 € pour tous les séjours. Au-delà de cette somme, le séjour n'est plus subventionné (dépassement facturé sans tarifs dégressifs). Les séjours dont le prix-journée (séjour + transport) est supérieur à 200 € ne sont pas acceptés.
 - 45 jours sont subventionnés par enfant et par an pour l'ensemble des séjours. Les séjours linguistiques ne peuvent dépasser 22 jours et sont inclus dans les 45 jours.
 - Frais de dossiers pour toute réservation : 8 € non subventionnés.
 - Les jeunes âgés de 18 ans et plus sont subventionnés sur la courbe « tarifs dégressifs Familles ».
 - Pour tous les séjours avec le CAES, les frais de transport sont subventionnés selon les modalités suivantes :
 - séjours proposés avec transport : application des tarifs dégressifs dans la limite du prix-plafond sur les frais de transport du lieu de rassemblement au lieu de séjour. Les frais de pré-acheminement (du domicile au lieu de rassemblement) ne sont pas subventionnés.
 - Séjour proposés sans transport : le transport individuel est subventionné en fonction du tarif dégressif sur présentation des justificatifs (billets de train, car, avion).
- Si l'enfant est accompagné par un adulte, seul le voyage de l'enfant est remboursé.

Quotien familial (QF)

Le quotient familial permet de calculer le taux de subventionnement de l'Ouvrant droit (OD). Il est déterminé par votre revenu fiscal de référence (cumulé avec celui de votre conjoint en cas de vie maritale) divisé par le nombre de personnes portées sur le (les) avis d'imposition.

- Une demi-part supplémentaire est accordée aux personnes handicapées, aux célibataires, divorcées ou veuves en fonction de leur avis d'imposition.
- Un enfant né ou adopté après la déclaration de revenus compte pour une part.
- Les pupilles et enfant en accueil temporaire comptent pour une part uniquement s'ils ont vocation à figurer sur l'avis d'imposition.

QF d'un OD parent isolé n'ayant aucun de ses enfants à charge fiscalement

- s'il participe seul à une activité CAES : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1.5 \text{ part}$.
- S'il part en vacances avec un ou plusieurs de ses enfants ou en inscrit un ou plusieurs en colonies : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1 \text{ part pour l'OD} + 1 \text{ part par enfant inscrit de moins de 18 ans}$.

Si votre situation familiale a changé pour une des raisons suivantes : séparation, maladie grave, chômage, retraite ou décès, joignez les justificatifs.

La participation CAES

- Pour les séjours familiaux et les séjours jeunes à partir de 18 ans, participation CAES minimum de 13 % et maximum de 80 % $QF < \text{à } 2722 \text{ €} : 80 \%$ et $QF > \text{à } 18\,212 \text{ €} : 13 \%$
- Pour les colonies et séjours jeunes des moins de 18 ans : minimum de 22 % et maximum de 80 %. $QF < \text{à } 4\,340 \text{ €} : 80 \%$ et $QF > \text{à } 20\,315 \text{ €} : 22 \%$
- Seuls les OD et AD bénéficient des TD. Pour les séjours en centre de vacances familiales CAES, le prix de base TD est facturé aux FD sans application des TD, et le tarif de référence aux adhérents non AD.
- Pour les centres familiaux extérieurs, les colonies et séjours jeunes (catalogues CAES ou catalogues ouverts), vous perdez vos droits aux TD si vous réservez ou modifiez votre séjour directement auprès de l'organisme.

Maintien ou perte du droit aux TD

Maintien : congé maladie, congé parental

Perte : congé pour convenance personnelle, disponibilité, détachement ou affectation sans rémunération CNRS, CEE et CAES.



Fiche familiale de renseignements

Les informations nécessaires au traitement de votre réservation sont conservées au siège du CAES du CNRS dans un fichier central informatique. Conformément à l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et pouvez demander d'éventuelles rectifications.

☐ **Ouvrant droit*** : agent ou retraité CNRS, ses instituts nationaux, CEE et CAES. Couple d'agents : l'agent masculin est considéré comme ouvrant droit.

☐ **Filiation directe*** : parents, enfants (non ayants droit), petits-enfants de l'ouvrant droit ou de son conjoint ayant droit.

☐ **Adhérent non ayant droit***

* cocher selon
votre situation.

N° agent Situation familiale(1) Chercheur - Ingénieur - Technicien - Administratif (barre les mentions inutiles)

M/Mme/Melle Nom Prénom

Né(e) le Téléphone portable Téléphone personnel

E-mail

Numéro Bis, Ter Type de la voie (rue, bd) Nom de la voie

Complément d'adresse (immeuble, résidence, étage, etc.)

Code postal Ville

N° délégation régionale Tél. prof. Poste

Nom du laboratoire

Employeur : ☐ CNRS ☐ CAES ☐ INSU ☐ IN2P3 ☐ CEE Autre Statut : Actif ☐ Retraité ☐

(1) C = Célibataire - M = Marié - P = Pacs - K = Concubin - D = Divorcé - S = Séparé - V = Veuf - T = Décédé. Pour les veufs(ves) d'agents CNRS, préciser la date du décès de l'OD :

☐ **Ayant droit : conjoint, enfants jusqu'à 25 ans** (justifier du statut de l'enfant majeur toujours à charge avec certificat d'inscription scolaire, universitaire ou ANPE)

• Renseignements concernant le conjoint

Nom Prénom Né(e) le

Employeur Indice (si le conjoint est dans la fonction publique)

Tél. prof. Poste E-mail

• Renseignements concernant les enfants à charge figurant sur l'avis d'impôts et les enfants ne résidant pas avec l'OD

Nom, prénom	Né(e) le	Sexe

• Autres ayants droit (ex. : ascendant à charge ne figurant pas sur l'avis d'impôts)

Nom, prénom, adresse	Parenté	Né(e) le	Sexe

Je certifie que les renseignements indiqués, ci-dessus, sont exacts.

Fait à le

Signature de l'agent ouvrant droit.



DEMANDE DE RESERVATION SEJOURS JEUNES

N'oubliez pas de mettre à jour vos documents dans l'espace « Mon compte » ou de créer votre compte sur <https://moncompte.caes.cnrs.fr>

NOM et PRENOM DE L'OUVRANT-DROIT :

N° identifiant CAES :

N° de téléphone :

adresse mèl :

Adresse postale :

RESERVATION POUR UN ENFANT AYANT-DROIT

NOM et PRENOM DE L'ENFANT :

F ☐

M ☐

Date de naissance :

CHOIX	NOM DE L'ORGANISME	INTITULE DU SEJOUR	DATE DU SEJOUR	LIEU DU SEJOUR	ACTIVITE CHOISIE
N°1					
N°2					
N°3					

N° d'option (pour les organismes concernés) :

Transport : ☐ Sans transport ☐ Avec transport, au départ de :

Souhaitez-vous souscrire à l'assurance annulation pour ce séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Vous inscrivez un enfant porteur de handicap : ☐ Oui ☐ Non

J'autorise le CAES du CNRS à percevoir la subvention administrative à laquelle je peux prétendre, en contrepartie de l'application du tarif dégressif CAES. Il est nécessaire de nous communiquer l'attestation de non-versement de la subvention administrative établie par l'employeur du/ de la conjoint(e).

En signant cette demande de réservation, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la réservation de séjours vacances et des démarches qui peuvent en découler.

Je soussigné(e) _____, responsable du/de la mineur(e) ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des règles et conditions générales de réservation du CAES ainsi que celles de ses partenaires et m'engage à les respecter.

Date d'arrivée (cadre réservé au service)

Montant des arrhes versées (min. 20%) :

Montant total du séjour :

Fait à :

Le :

Signature :



DEMANDE DE SUBVENTION SEJOURS SCOLAIRES

N'oubliez pas de mettre à jour vos documents dans l'espace « Mon compte » ou de créer votre compte sur <https://moncompte.caes.cnrs.fr>

NOM et PRENOM DE L'OUVRANT-DROIT :

N° identifiant CAES :

N° de téléphone :

adresse mël :

Adresse postale :

INFORMATIONS SUR LE SEJOUR

NOM et PRENOM DE L'ENFANT (ayant-droit) :

☐ F

☐ M

Date de naissance :

Niveau scolaire :

NOM DE L'ETABLISSEMENT	DATES DU SEJOUR	NOMBRE DE NUITS	LIEU DU SEJOUR

J'autorise le CAES du CNRS à percevoir la subvention administrative à laquelle je peux prétendre, en contrepartie de l'application du tarif dégressif CAES. Il est nécessaire de nous communiquer l'attestation de non-versement de la subvention administrative établie par l'employeur du/ de la conjoint(e).

En signant cette demande, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la subvention de séjours scolaires et des démarches qui peuvent en découler.

Je soussigné(e) _____, responsable du/ de la mineur(e) ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des règles de subvention des séjours scolaires du CAES. Je m'engage, si le séjour est annulé et que l'établissement m'a remboursé directement, à reverser au CAES du CNRS la somme correspondant à la subvention.

Date d'arrivée (cadre réservé au service)

Montant des arrhes versées (min. 20%) :

Montant total du séjour :

Fait à :

Le :

Signature :

DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Les conditions générales de ventes sont conformes à la partie réglementaire de Livre II du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 figurent intégralement ci-après.

Article R.211-3 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au "a" de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 Préablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
 - 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
 - 3° Les prestations de restauration proposées ;
 - 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
 - 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
 - 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
 - 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
 - 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
 - 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
 - 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
 - 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
 - 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
 - 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.
- Article R.211-5 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans

quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil.

Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un

contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
 - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.
- Article R.211-10 Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
 - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
- Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.